

18 Avril 1917

Cher Monsieur
Mademoiselle à Nouel
m'a écrit De Cours il
y a quelques jours
que elle y revient seule
ment et que'elle s'occupe
de la brochure.

Elle présente à mon
esprit que pour mon
avocat M^r W. Basseville
je ne vous ai pas sché
ma pensée, j'ai lieu de
supposer qu'il est consulté
par mon avocat, pour ma
cause, c'est suffisant pour

moi, s'il en est ainsi, ce
que je vous dis confidentiel-
lement

L'avis de mon associé est, je
peute, que tant que durera
la guerre il n'y a pas grand
chose à faire. Il connaît
tous les actes antérieurs
de mon fils et sait ce qu'on
peut attendre de lui, que
des méchancetés et des duperies.

Je vois aussi que vous ne
parlez de calone, il est
facile pour mes enfants
qui vivent du commerce
sans payer un sou des sommes
énormes dues d'être calones (ma
belle fille étant très intrigante
et n'ayant offert que 10 ans.

au commerce) mais moi qui
ai les charges, les embarras
(sans avoir eu l'argent
par vengeance de mon mari)
il est terrible d'être pris
de l'indispensable pour payer
ses exigences de la situation.
Ainsi se présentent tous
jours de nouvelles difficultés
telles que ne pouvant faire
de bail parce que ce fils
a accepté sous bénéfice
d'inventaire et ne veut
signer. Enfin avec les
gens de mauvaise foi
il y a toujours quelque
chose à redouter. Le
procès que ce fils nous a
fait dans l'avait prouvé

à mon mari et les antécédents.

Quant au Service militaire
ou plutôt à la réforme
de la cause, cela aura été
un chagrin nouveau
ayant les Sentiments de
Patriotisme contraires à
ces agissements.

Les événements sont bons
je pense, mes correspon-
dants y compris M. de Lander
n'en disent mot.

Espérant que vous avez
des adhérents, je vous envoie
l'expression de mes bons
sentiments.

J. Jacques
Si M. de Lander se décidait à adhérer
veuillez en le dire, s.v.p.